

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 14 juillet 2014 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et Mme Marilyne Rodrigue-Trudel, conseillère siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

17 personnes assistent à la séance.

2014-07-209

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire. Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Maryline Rodrigue-Trudel et résolu que l'assemblée soit ouverte. Il est 19 heures 30.

Adopté à l'unanimité

2014-07-210

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Ajout :

3.10 Vente du terrain portant le numéro de lot 5 307 325 au CPE Rayons de Soleil de Roxton Pond Inc.

Adopté à l'unanimité

2014-07-211

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2014

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Johanna Fehlmann et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2014.

Adopté à l'unanimité

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / JURIDIQUE / COUR MUNICIPALE

2014-07-212 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement 435-2006, la directrice générale a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin 2014.

2014-07-213 APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le Conseil approuve la liste en date du 3 juillet 2014 des chèques émis depuis la dernière assemblée du conseil, numéros C1400236 à C1400299 et L1400026 à L1400034, au montant total de 262 548,95 \$.

Adopté à l'unanimité

2014-07-214 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu :

- que le Conseil approuve les comptes à payer en date du 3 juillet 2014 au montant total de 103 013,95 \$;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Adopté à l'unanimité

2014-07-215 ADOPTION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le Conseil accepte les transferts budgétaires suivants :

() = créditeur

De:

01-233-140	Carrières et Sablières	(1 000)
01-234-101	Administration générale	(6 000)
01-234-751	Revenus camp de jour	(2 000)
01-234-753	St-Jean Baptiste	(1 750)
02-130-00-699	Autres dépenses diverses	(6 479)
02-190-00-341	Agri vert	(4 714)
02-190-00-412	Services juridiques	(5 000)
02-190-00-699	Autres dépenses diverses	(3 000)
02-190-00-940	Mauvaises créances	(500)
02-320-00-411	Hon. Scientifiques et de génie	(15 000)
02-320-00-454	Formation	(1 000)
02-320-00-516	Location machinerie, outillage, ...	(10 900)
02-320-00-525	Entretien et réparations véhicules	(1 000)
02-320-00-620	Gravier et sable	(1 000)
02-320-00-625	Rapiéçage d'asphalte	(5 000)

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

02-390-00-522	Ent & Rép. Bâtiments	(2 000)
02-390-00-643	Petits outils et équipements	(1 950)
02-390-22-522	Ent. Rep. bâtiments et terrains	(6 000)
02-460-00-453	Services scientifiques et de génie	(1 000)
02-470-00-699	Articles écologiques	(1 000)
02-610-00-411	Services scientifiques et de génie	(6 000)
02-701-20-526	Ent. Rep. Equipements	(2 000)
02-701-90-971	Subv. Municipale aux loisirs	(10 000)
03-400-01	Affectation surplus et réserves	(41 793)
72-190-20-722	Investissement Bureau municipal	(2 000)
72-610-30-722	Entretien cours d'eau Réserve	(8 662)
		<hr/>
		(146 748)

A:

01-211-000	Taxes sur la valeur foncière	5 000
02-110-00-951	Quote-part MRC	3 243
02-130-00-411	Service- soutien administratif	1 000
02-190-00-950	Quote-part MRC Internet	1 000
02-370-00-953	Transport adapté	4 800
02-390-00-681	Électricité	1 000
02-701-50-152	Personnel camp de jour	7 000
61-650-00-000	Revenus de fonctionnement	10 685
72-610-30-723	Achat bâtiment 104 Principale	4 300
72-320-10-726	Pavage 3e Rang et Lanctôt	88 720
72-320-10-725	Développement Ménard	20 000
		<hr/>
		146 748

Adopté à l'unanimité

2014-07-216 COTISATION ANNUELLE À L'ADMQ

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu :

- que le Conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2014 au montant de 222,48 \$ incluant les taxes applicables;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

Adopté à l'unanimité

2014-07-217 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu :

- que le Conseil prend connaissance du rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2013 déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- que le message du maire sur les indicateurs de gestion et le sommaire des indicateurs de gestion pour l'année 2013 soient publiés dans la Voix municipale.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-07-218 REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ AUX FINS DE CLICSÉQR

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu :

- que Rivest, Francine, directrice générale et secrétaire-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;
- que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Adopté à l'unanimité

2014-07-219 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu :

- que le Conseil autorise l'inscription de madame Jacqueline Lussier Meunier et de monsieur Sylvain Roy au Congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités au coût de 747,34 \$ incluant les taxes par personne;
- que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Adopté à l'unanimité

2014-07-220 RACHAT AVANT ÉCHÉANCE DU DÉPÔT À TERME DE 348 314 \$

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil autorise le rachat avant échéance du dépôt à terme de 348 314 \$ échéant de 14 septembre 2014, portant un taux d'intérêt annuel de 0,650%.

Adopté à l'unanimité

2014-07-221 VENTE DU TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 5 307 325 AU CPE RAYONS DE SOLEIL DE ROXTON POND INC.

Considérant qu'en vertu de la résolution numéro 14-03-085 datant du 10 mars 2014, laquelle mentionnait que la municipalité était disposée à offrir le lot numéro 5 307 325 pour l'implantation d'un centre à la petite enfance;

Considérant qu'une promesse d'achat a été signée par le futur acquéreur en date du 31 mars 2014;

Considérant que toutes les conditions ont été respectées par le futur acquéreur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- Que le conseil autorise la vente du lot 5 307 325, Cadastre du Québec, en faveur de « Centre de la Petite Enfance Rayons de Soleil de Roxton Pond inc » devant servir à l'implantation d'un centre à la petite enfance et ce, pour la somme de cinquante mille sept dollars (50 007,00 \$);
- Que le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE – INCENDIE – PREMIERS RÉPONDANTS

2014-07-222

ADOPTION – RÈGLEMENT 531-2014 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2009 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EN MODIFIER LE TITRE AINSI QUE REMPLACER L'ARTICLE 19.2

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la session du 9 juin 2014;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que ce conseil adopte le règlement 531-2014 amendant le règlement numéro 473-2009 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, tel qu'amendé, afin d'en modifier le titre ainsi que remplacer l'article 19.2.

Adopté à l'unanimité

2014-07-223

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE ET LA FORMATION DE MESDAMES SYLVIE BLAIN ET DOMINIQUE HÉBERT À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu :

- que le Conseil ratifie l'embauche de mesdames Sylvie Blain et Dominique Hébert à titre de premier répondant;
- que le Conseil ratifie la formation de mesdames Sylvie Blain et Dominique Hébert auprès de la firme Réanimation Sauve-Vie.

Adopté à l'unanimité

2014-07-224

REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS AUX FINS DU RÈGLEMENT 530-2014 CONCERNANT LES INTERVENTIONS DU SERVICE MUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE, AINSI QUE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Attendu qu'en vertu des articles 20.13 et 20.24 du *Règlement 530-2014 concernant les interventions du service municipal de sécurité incendie, ainsi que la prévention des incendies*, la Municipalité peut par résolution nommer des personnes à titre de représentants

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

désignés du directeur du Service de protection contre les incendies aux fins d'émettre des permis de feu d'abattis et de feu en plein air;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil nomme à titre de représentants désignés du directeur du Service de protection contre les incendies aux fins d'émettre des permis de feu d'abattis et de feu en plein air pour la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, mesdames Guylaine Giguère et Sonia Martel.

Adopté à l'unanimité

2014-07-225

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT AMENDANT LE RÉGLEMENT NUMÉRO 362-98 SUR LES NUISANCES AFIN D'Y INCLURE CERTAINES DÉFINITIONS AINSI QUE REMPLACER L'ARTICLE 8

Reporté à une prochaine assemblée.

TRAVAUX PUBLICS / CHEMINS – ROUTES / BÂTIMENTS – TERRAINS

2014-07-226

RÉFECTION DE DEUX PONCEAUX – 3^E RANG OUEST – DÉCOMPTE PROVISOIRE NO 1

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu :

- que le Conseil prend connaissance et accepte l'analyse du décompte provisoire no 1 – travaux de réfection de deux ponceaux sur le 3^e Rang Ouest et, sur recommandation de la firme Consumaj, autorise le paiement de 66 221,41 \$ incluant les taxes et la retenue de 5 % à Excavations St-Césaire inc;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le chèque.

Adopté à l'unanimité

2014-07-227

ASPHALTE – CONTRAT – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 14-03-084

Attendu que le montant du contrat octroyé, par la résolution 14-03-084 à la compagnie Pavages Maska dans le cadre de l'appel d'offres public SCM-2014-02 pour l'asphaltage des sections des 3^e Rang Ouest et Est et du chemin Lanctôt, de 1 798 005,18 \$ est erroné;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que la résolution 14-03-084 soit amendée comme suit :

- que le Conseil accorde à la compagnie Pavages Maska, un contrat au montant de 1 863 205,15 \$ taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public SCM-2014-02, pour l'asphaltage des sections des 3^e Rang Ouest et Est et du chemin Lanctôt.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-07-228 **PAVAGE 3^E RANG OUEST, 3^E RANG EST ET ROUTE LANCTÔT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu :

- que le Conseil prend connaissance et accepte l'analyse du décompte progressif no 1 – travaux de pavage sur le 3^e Rang Ouest, 3^e Rang Est et route Lanctôt et, sur recommandation de la firme Consumaj, autorise le paiement de 926 158,96 \$ à Pavages Maska incluant les taxes et la retenue de 10 %;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le chèque.

Adopté à l'unanimité

2014-07-229 **PAVAGE 3^E RANG OUEST, 3^E RANG EST ET ROUTE LANCTÔT – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil ratifie les travaux supplémentaires suivants aux travaux de pavage sur le 3^e Rang Ouest, 3^e Rang Est et route Lanctôt : excavation des instabilités rencontrées dans la fondation du 3^e rang Est lors de la préparation de l'infrastructure et remplacement par pierre MG-20; pose de drain lorsque requis, pour un montant de 9 856,09 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

2014-07-230 **MANDAT À LAFOREST NOVA AQUA INC. – DÉVELOPPEMENT MÉNARD - RÉORGANISATION DU RÉSEAU ROUTIER – ÉTUDE ET CONCEPTION PRÉLIMINAIRE**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à la vérification, en date du 10 juillet 2014, auprès du RENA et du Directeur général des élections, à l'effet que le Laforest Nova Aqua inc. n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que le Conseil accepte l'offre de services de Laforest Nova Aqua inc. au montant de 6 921,50 plus les taxes applicables pour la réorganisation du réseau routier du Développement Ménard – étude et conception préliminaire.

Adopté à l'unanimité

2014-07-231 **AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – FISSURES À RÉPARER**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à la vérification, en date du 2 juillet 2014, auprès du RENA et du Directeur général des élections, à l'effet que Lignes Maska n'apparaît pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy. appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le Conseil mandate la firme Lignes Maska pour la réparation de fissures sur une partie du 1^{er} Rang Est et Ouest et des rues Ostiguy et Lussier, au montant de 1,78 \$ du mètre linéaire, taxes incluses, pour un montant maximal de 15 000 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

URBANISME / ENVIRONNEMENT / HYGIÈNE DU MILIEU

2014-07-232 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice de l'urbanisme et des travaux publics fait rapport des permis émis durant le mois de juin 2014 soit :

Émission de permis	25
Addition d'un bâtiment	5
Brûlage	3
Certificat d'autorisation Autre	1
Clôture et haies	1
Lotissement	2
Autre	1
Autorisation pour piscine	2
Captage des eaux souterraines	1
Rénovation	8
Installation septique	1

Pour un montant total de 105 420 \$

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par madame la conseillère Maryline Rodrigue-Trudel et résolu que le Conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la directrice de l'urbanisme et des travaux publics en date du 30 juin 2014 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

2014-07-233 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La directrice de l'urbanisme et des travaux publics a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2014.

2014-07-234 DEMANDE PIIA (3) – 32, RUE DES MERISIERS – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

Considérant que le projet de construction d'un bâtiment accessoire, sis au 32, rue des Merisiers, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-07-033, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que le Conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Marc-Antoine Lasnier du permis de construction d'un bâtiment accessoire, sis au 32, rue des Merisiers.

Adopté à l'unanimité

2014-07-235

DEMANDE PIIA (3) – 69, RUE DES SAULES – CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE AVEC GARAGE ATTACHÉ

Considérant que le projet de construction d'une maison unifamiliale avec garage attaché, sise au 69, rue des Saules, est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-07-034, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que le Conseil autorise, conformément au règlement numéro 434-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Mathieu Hamel du permis de construction d'une maison unifamiliale, sise au 69, rue des Saules. Conditionnellement à l'émission du permis de construction, le propriétaire aura l'obligation de mettre en valeur le bâtiment principal par un aménagement paysager, la plantation de deux arbres tel que prévu au règlement 434-2006 et par l'installation d'un luminaire décoratif en cours avant.

Adopté à l'unanimité

2014-07-236

DÉROGATION MINEURE – 1174, 1^{ER} RANG EST

Considérant que le bâtiment accessoire a été construit avant la résidence principale;

Considérant que le bâtiment est situé en zone agricole sur un terrain d'une superficie supérieure à 3 000 m.c.;

Considérant que le bâtiment est situé à plus de 10 mètres de la ligne latérale et ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les travaux de rénovation ont été exécutés de bonne foi et avec un permis de rénovation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-07-035, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que le Conseil accorde, conformément au règlement numéro 370-99 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à madame Annick Joncas d'une dérogation mineure concernant la hauteur de bâtiment accessoire de 6,5 mètres.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

SERVICE COMMUNAUTAIRE / CULTURE / LOISIRS / COMMUNICATION

2014-07-237 CONTRIBUTION POUR LE PROJET ÉCOLE 2013-2014

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu :

- que le Conseil autorise une contribution de 2 000,00 \$ à l'École Sainte-Cécile pour le Projet École 2013-2014;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le chèque.

Adopté à l'unanimité

2014-07-238 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu :

- que le Conseil ratifie l'engagement de madame Angéline Swett à titre d'assistante-animatrice pour les semaines restantes jusqu'au 15 août 2014 sur une base de 40 heures par semaine;
- que le salaire soit appliqué selon la structure salariale en vigueur pour le camp de jour.

Adopté à l'unanimité

2014-07-239 DON POUR MAÉLIE

Attendu qu'une collecte de fonds a été organisée par la municipalité lors de la St-Jean pour l'achat d'une veste requise pour fin médicale pour Maélie;

Attendu qu'un montant de 1 500\$ a été collecté;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser immédiatement ce don aux parents de Maélie conditionnellement à ce que ceux-ci remettent à la municipalité la preuve de l'achat de la veste ou qu'ils remboursent le don à la municipalité d'ici la fin octobre 2014.

Adopté à l'unanimité

2014-07-240 FINANCEMENT DE DEUX AUTOBUS ACQUIS PAR AMI-BUS

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que le Conseil autorise le versement d'une quote-part de 4 777,50 \$ à Ami-Bus en paiement de la part de financement par la Municipalité de deux autobus acquis par Ami-Bus.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-07-241

DEMANDE DE VICKY GUICHART – TOURNOI DE BALLE AU PROFIT DU SERVICE DE GARDE LA GRENOUILLÈRE DE L'ÉCOLE STE-CÉCILE – LES 29, 30, 31 AOÛT ET 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu de signifier à madame Vicky Guichart que le Conseil n'a pas d'objection à la vente d'alcool lors du tournoi de balle au profit du service de garde La Grenouillère de l'École Ste-Cécile qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, du 29 août au 1^{er} septembre 2014 inclusivement.

L'organisateur de cette journée est madame Vicky Guichart et c'est à elle que revient toutes les responsabilités lors de cet événement.

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIEL

2014-07-242

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire informe les citoyens que Les Loisirs Ste-Cécile inc., après avoir tenu une rencontre extraordinaire à laquelle ont participé 4 membres du conseil municipal et 2 citoyens, procèdent actuellement à la dissolution de leur organisme qui sera effective le 31 juillet 2014 (la saison de soccer sera terminée à ce moment-là). La Municipalité assure l'intérim au niveau de la saison de cours de l'automne, elle réévaluera la situation par la suite.

Q : Concernant la dissolution des Loisirs Ste-Cécile inc, les actifs (matériaux, argent, ...) qui leur appartiennent seront disposés comment ? Quelle est la source de leur encaisse ? Leurs activités seront poursuivies comment ? Les locaux seront utilisés comment ?

Monsieur le maire répond :

- Les équipements seront remis à la municipalité, sans frais. La Municipalité a demandé que le système de son lui soit également remis. Les Loisirs ont un solde d'encaisse d'environ 11 000 \$. Ces sommes seront probablement utilisées pour la prochaine saison hivernale de transport des étudiants.
- La Municipalité n'a pas versé de subvention aux Loisirs en 2014, les discussions relatives à l'arrêt éventuel de leurs activités ayant été porté à son attention. Concernant le projet financé par le pacte rural visant à améliorer les infrastructures de soccer et de balle, Les Loisirs complètent actuellement ce projet et leur rapport final pour le CLD.
- Les éléments suivants seront considérés lors de l'évaluation de la situation par la Municipalité : la disponibilité du personnel à l'interne et les locaux nouvellement libérés.

Q : Concernant les travaux de pavage sur le 3^e Rang Est et Ouest et sur la route Lanctôt, les sections pavées des entrées charretières ne sont pas toutes de la même longueur. À qui vont les revenus de contravention ? Les travaux de nettoyage de fossés et de remplacement de ponceaux sont-ils terminés ?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Monsieur le maire répond : Le conseil a questionné la longueur du pavage dans les entrées charretières : celle-ci résulte de la pente à donner entre le chemin et l'entrée du citoyen. Une vérification sera faite au devis afin de s'assurer de la conformité de la pente.

Monsieur le maire mentionne également qu'une correction sera faite à la sortie du pont vers St-Pie.

Les panneaux réduisant la vitesse à 50 km/h seront enlevés sous peu. Les revenus résultant des contraventions vont à la municipalité lorsqu'il s'agit de routes sous sa juridiction.

Le suivi sur le nettoyage de fossés se poursuit à l'interne. Certains des ponceaux sont dans des cours d'eau, ce qui modifie les normes à respecter.

Q : Des interventions au niveau de la sécurité routière sont requises particulièrement dans le développement VCR.

Monsieur le maire répond : Des citoyens nous ont fait parvenir des plaintes que nous avons transmises à la Sûreté du Québec. Des contraventions ont déjà été émises par la SQ.

Q : Dans les développements, a-t-il été évalué de remplacer les panneaux « arrêt » par des « céder », tout en assurant le même niveau de sécurité des enfants ?

Monsieur le maire répond : La signalisation dans les développements relève de la Municipalité. Cette question devrait être évaluée par celle-ci.

Q : Un projet de piste cyclable reliant la Municipalité au circuit de Granby pourrait-il être financé dans le cadre du prochain pacte rural ? Les rues à paver dans le futur pourraient être plus larges afin d'assurer un espace aux cyclistes ?

Monsieur le maire répond :

- Le projet de piste cyclable a été étudié par le passé et l'actuel conseil s'y est penché en début de mandat. Nous sommes la seule municipalité à ne pas être reliée à ce circuit. Le circuit étudié est Lasnier, 1er Rang, Lanctôt et finalement Roxton Pond.
- La municipalité souhaite mettre à la disposition des cyclistes une infrastructure sécuritaire, qui rencontre les normes en la matière.

Q : Il y a encore des ventres de bœuf à corriger dans le 1^{er} rang.

Monsieur le maire répond : La Municipalité va faire ces travaux dans un deuxième temps. Ceux-ci devraient pouvoir se faire avant la fin de l'été.

2014-07-243

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Johanna Fehlmann et résolu que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 30.

Adopté à l'unanimité

Francine Rivest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Paul Sarrazin
Maire